34480

COMPTE RENDU Séance du CONSEIL MUNICIPAL 08 février 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents: 9

Date de convocation: 05/02/2018

Pouvoir(s): 4

Absent(s): 2

L'an deux mille dix-huit, le huit février, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Laurens, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie, en séance ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire, François ANGLADE.

Présents:

Mesdames Geneviève JALBY, Corinne CONSTANTIN, Rose-Marie FARDEL, Isabelle BRISSON et Odette BOYER

Messieurs François ANGLADE, Patrice LAFFOND, Yves LUCAS et Bertrand WOHMANN

Absents:

Messieurs Thomas FUENTES et Marcial ROUQUIE

Pouvoirs:

Mme Annick JALABERT qui donne procuration à Mme Geneviève JALBY

Mr Jacques ROMERO qui donne procuration à Mr François ANGLADE Mr Amédée BRAL qui donne procuration à Mr Patrice LAFFOND

Mme Marie ABBAL qui donne procuration à Mme Corinne CONSTANTIN

Monsieur le Maire accueille les membres du conseil, constate que le quorum est atteint et déclare que l'assemblée peut valablement délibérer.

M Patrice LAFFOND est désigné(e) secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter 1 sujet à l'ordre du jour Le Conseil Municipal accepte

1°) APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des observations à faire sur le compte-rendu de la séance du 18 janvier 2018

Le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

2°) PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE TOIT DE LA MAISON DE RETRAITE « LA MURELLE » N°2018-005

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'installer des panneaux solaires photovoltaïques sur le toit de la Maison de Retraite « La Murelle ».

Il demande au Conseil Municipal de lancer un appel d'offre pour ce projet.

Pour cette installation, un raccordement spécifique est obligatoire.

Un devis nous a été soumis par la Société ENEDIS : 10 375.02€ H.T. soit 12 450.02 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve ce devis ainsi que le projet photovoltaïque et le lancement d'appel d'offre.

3°) AUTORISATION D'ENGAGER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2018 N°2018-006

En application de l'article L 1612-1, alinéa 3 du code général des collectivités territoriales et afin de permettre la continuité des paiements d'investissements jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2018, il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les dépenses d'investissement concernées sont :

- Chapitre 20;
- Chapitre 21;
- Chapitre 23.

Et pour toutes les opérations.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2018 dans les limites ci-dessus définies.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

4°) DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT ET LA QUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS №2018-007

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts en vigueur de la Commune de Laurens,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé par délibération en Conseil Municipal du 22 juin 2007,

Vu la révision générale du plan local d'urbanisme prescrite en date du 27 avril 2016

Vu l'Étude de définition urbaine de Laurens et son rendu final en date du 17 octobre 2014.

Monsieur le Maire rappelle qu'une « Étude de définition urbaine de Laurens », a été menée par l'agence ROBIN & CARBONNEAU - urbanisme & architecture.

Cette étude présente un enjeu stratégique dans la mesure où elle a été initiée en vue de déterminer le projet communal et les politiques d'aménagement et de développements urbains.

L'objectif de l'Étude de définition urbaine était d'établir le Plan de Référence, document central synthétisant l'ensemble des actions urbaines à engager pour le développement et la restructuration de la Commune, qui devaient être traitées en cohérence avec des opérations déjà engagées.

La Commune de Laurens souhaite promouvoir son territoire et mettre en valeur son centre ancien, ses espaces publics, et proposer un aménagement urbain et qualitatif au sein de la commune au profit des Laurentiennes et Laurentiennes.

Cette démarche d'aménagement et qualification des espaces publics doit s'inscrire dans un projet de développement durable.

Le projet d'aménagement et qualification des espaces publics du centre ancien et des espaces publics de Laurens se déclinera en plusieurs phases.

Pour la première phase le coût prévisionnel de ces travaux d'aménagement et qualification des espaces publics s'élève à 968 000 € HT et qu'ils sont susceptibles de bénéficier d'une subvention de la Région Occitanie. L'estimation financière du projet issu de l'Étude de définition urbaine s'élève à 968 000 € HT

Estimations (€ HT)	Opérations
lification des espaces publics de 968 000	Phase 1 : Aménagement et qualification de
	Laurens

Considérant qu'il convient d'obtenir l'approbation des membres du Conseil Municipal pour ce projet d'aménagement et qualifications des espaces publics de Laurens,

Considérant l'estimation financière du projet présenté,

Considérant l'intérêt de solliciter des subventions et aides financières pour mettre en œuvre ces projets,

DEMANDE au Conseil d'en délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le projet d'aménagement et de qualification des espaces publics pour Laurens et son centre ancien, PREND ACTE de l'estimation financière du projet,

SOLLICITE une subvention auprès de le Région Occitanie au taux de 25 % des dépenses éligibles Ou 100 000 euros maximum.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous documents administratifs, techniques et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5°) RELEVE DE DECISION

-BILAN FORESTIER COMMUNAL:

Madame Geneviève JALBY expose à l'assemblée qu'un devis a été proposé par l'Office National des Forêts, concernant la mise en place de fourniture de mobilier bois et signalétique bois d'accueil du public, consistant à la pose d'un panneau « forêt communale de Laurens » pour un montant de 812.35€ HT.

Le conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

A la majorité, onze votes CONTRE, trois votes POUR et une abstention.

REFUSE le devis de l'Office National des Forêts et ne souhaite pas effectuer la pose de signalétique et la mise en

MEDIATHEQUE:

- Achat mobilier médiathèque :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'acheter du mobilier pour la Médiathèque Municipale

- CONTRATS SPECTACLES 2018 :

Monsieur le maire rappelle que dans sa programmation culturelle, la médiathèque de Laurens fait appel à des auteurs pour la présentation de différents spectacles, animations ou expositions.

Il dépose sur le bureau le programme prévisionnel :

- « Paroles de cœur, paroles de conteur » le 26/03/2018 pour un montant de 200€
- « Une rencontre, un auteur- Monsieur K » Rencontre et atelier bande dessinée le 18/04/2018 pour un montant de 180€
- « Le science tour- c'est pas sorcier » le 26/05/2018 pour un montant de 600€
- « Exposition « La vigne et le vin » le 26/05/2018
- Contes à déguster « L'été, le fruit et le raisin » le 26/05/2018 pour un montant de 550€
- Projection film « Vin sur vin C'est pas sorcier! » + Vin d'honneur le 26/05/2018
- Fête de la musique pour un montant de 1000€ le 21/06/2018
- Exposition « 1914-1918, la grande guerre » le 15/09/2018
- Conférence « 1914-1918, la grande guerre » pour un montant de 320€ le 15/09/2018
- Soirée « Hypnose » avec Daniel Huguet pour un montant de 1300€ le 06/10/2018
- Spectacle « Baba Yaga, une sombre affaire... » pour un montant de 729.20€ le 03/11/2018
- Contes de Noêl à déguster « Noêl et les joujoux » pour un montant de 60€ le 15/12/2018
- Apéritif, restauration et gouter animations pour un montant de 320.80€

Pour un montant total de 5260€

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2017-073 du 13/09/2017 chargeant Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité préalable en raison de leur montant, lorsque les crédit sont inscrits au budget,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ces achats.

6°) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire:

- informe l'assemblée que la réunion concernant la Participation citoyenne aura lieu le vendredi 30 mars 2018 à 18h30.
- -fait lecture d'un courrier envoyé par Madame DONNEAU concernant l'association VMEH (Visite des Malades en Etablissements Hospitaliers)
- informe qu'une proposition d'une exposition photos « Coup de Cœur sur la Vie de notre Terroir » a été faite -informe que la cérémonie de remise de label « Terre saine, commune sans pesticides » devrait avoir lieu le 21 mars après midi au Ministère de la transition écologique et solidaire à Paris et qu'une confirmation officielle est attendue.
- informe qu'un recensement et une aide de la fondation du patrimoine est mise en place par le gouvernement et qu'il serait intéressant d'y inscrire la Maison du Peuple ainsi que la Grange Monastique du Sauvanès.

Madame Geneviève JALBY informe l'assemblée que des administrés se sont plaints au sujet du danger concernant le bassin de rétention d'eau au terrain de jeu.

Madame Rose Marie FARDEL informe du danger du puits de la carrière.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la clôture de la séance à 19 heures.

Le Secrétaire de séance M Patrice LAFFOND

Le Maire, François ANGLADE